

# Les services de l'État dans le département de Seine-et-Marne

## Actualité du préfet

### Les infos locales et nationales sur le Coronavirus

[France Relance](#)

[France Services](#)

[Les Cités éducatives, un label  
d'excellence](#)

[Rencontres militaires blessures et sports  
2020](#)

[Entrée en vigueur du congé proche aidant](#)

[Appel à projets local de la DILCRAH](#)

[MaPrimeRénov' : mieux chez moi, mieux  
pour la planète](#)

[Plan de relance pour l'export](#)

[Signature du contrat départemental de  
prévention et de protection de l'enfance  
2020-2022.](#)

[Nouvelle stratégie énergétique de défense  
: consommer moins, mieux et sûr](#)

[Journée nationale d'hommage aux harkis  
et autres membres des formations  
supplétives](#)

[Journées du patrimoine 2020 dans les  
jardins de la préfecture](#)

[Inauguration de la résidence des Lilas à  
Coulommiers](#)

[Conseil national de l'industrie](#)

[Plan de relance et rénovation énergétique](#)

[Epdandage de produits phytosanitaires](#)

[Famille d'accueil pour personnes âgées.](#)

[70ème anniversaire de la libération de  
Melun](#)

[Mesures de soutien et d'accompagnement  
pour la modernisation de l'industrie](#)

[Emmanuelle Wargon, ministre déléguée  
au logement, en visite à Esmans](#)

[Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur,  
en visite à La Ferté-sous-Jouarre](#)

[Nomination de Marianne Lucidi, directrice  
de cabinet](#)

[Hommage au capitaine de police Eric  
Monroy](#)

[Dispositif préventif mis en place par le  
SDI77 pendant l'épisode de canicule](#)

[Europe et jeunesse](#)

[Politique de l'enfance et des familles](#)

[Fête de l'Aïd al-Adha](#)

[Appel à projets « Relance industrie »](#)

[Prévention des noyades](#)

[Opération interministérielle vacances  
2020 – Protéger les populations des  
arnaques](#)

[Nouvelles règles de remboursement dans  
le secteur du Tourisme](#)

[Devoir de mémoire](#)

[Volont'R, le programme de Service](#)

[civique pour l'accueil et l'intégration des](#)

## Les infos locales et nationales sur le Coronavirus

Mise à jour le 02/11/2020

Le 28 octobre 2020, le Président de la République a annoncé le rétablissement d'un deuxième confinement. Retrouvez ici les modalités et les informations concernant ce deuxième confinement.



Les informations officielles sur le Coronavirus et la situation en France sont sur : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

Toutes vos questions : Numéro vert 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000



Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble le territoire métropolitain. Le département de Seine-et-Marne est donc concerné par des mesures de confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum.

### Le confinement dans le département de Seine-et-Marne

Vous pouvez télécharger vos attestations de déplacement depuis le [site du Gouvernement](#). Toutes les informations sont à retrouver sur le [site du Gouvernement](#) ou en appelant le 0 800 130 000 (appel gratuit, 24/24h)



Arrêté préfectoral rendant obligatoire le port du masque sur l'ensemble du département de Seine-et-Marne du 30 octobre au 1er décembre 2020 inclus.

> P077-20201030- Port du masque- Département de Seine-et-Marne - format : PDF   - 0,38 Mb

### Les déplacements sont interdits

sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités (ou établissements d'enseignement supérieur) pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste plus bas) et les livraisons à domicile ;
- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments ;

[réfugiés](#)

[Port du masque obligatoire](#)

[Lancement des soldes d'été](#)

[Le 14 juillet aux côtés des agriculteurs](#)

[Campagne de sensibilisation pour la protection de la nature et de la biodiversité](#)

[Plan de relance de l'apprentissage](#)

[Salon virtuel : l'été de l'apprentissage](#)

[Hommage à la gendarme Mélanie Lemée](#)

[Les vacances apprenantes avec la sécurité routière.](#)

[Le Préfet de Seine-et-Marne sur la route de vos vacances](#)

[Madame Brigitte Macron en Seine-et-Marne](#)

[Colos apprenantes, remobilisation des savoirs des jeunes après confinement](#)

[Agence Nationale de la cohésion des territoires](#)

[Lancement du concours #OnPosePourLaPause](#)

[SNU 2020](#)

[Cérémonie de baptême de la 126<sup>ème</sup> promotion](#)

[Visite officielle du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur en Seine-et-Marne](#)

[L'appel du 18 juin 1940](#)

[Devenir policier : inscrivez-vous au live chat !](#)

[Plan vacances apprenantes Été 2020](#)

[Cérémonie d'hommage aux sapeurs-pompiers](#)

[Covid19- Hopital de Melun](#)

[Réouverture des lieux culturels : Musée de la Vie d'Autrefois](#)

[StopCovid, une appli pour stopper ensemble l'épidémie](#)

[Reprise des examens du permis B à partir du 8 juin 2020 en Seine-et-Marne](#)

[Hommage aux morts pour la France en Indochine](#)

[Permis de conduire et cartes grises en période de crise sanitaire](#)

[Boite à outils pour les Maires](#)

[Faites appel aux artisans](#)

[Étrangers en Seine-et-Marne](#)

[Réserve Civique : de nouvelles missions](#)

[Journée nationale de la Résistance](#)

[Déplacement ministériel](#)

[Le protocole à l'usage des maires](#)

[Cellule territoriale d'appui à l'isolement \(CTA\)](#)

[Gare aux tiques !](#)

[Mag de l'urbanisme de l'aménagement et du logement](#)

[Merci aux salariés pour avoir assuré la continuité de l'activité.](#)

[Lutte contre la précarité alimentaire](#)

[Le ministère de l'Intérieur recrute des techniciens en informatique et des ingénieurs](#)

[Merci aux agents qui ont assuré un service d'eau de qualité pendant la crise du Covid-19](#)

- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;
- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ;
- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Des attestations permanentes seront proposées pour les déplacements domicile travail et pour amener les enfants à l'école prochainement. Pour les autres motifs les attestations individuelles seront à remplir à chaque déplacement.

## Une amende forfaitaire de 135 € sera appliquée en cas de non-respect du confinement.

En outre, les retours de vacances seront tolérés jusqu'au dimanche 1er novembre.

## Éducation

Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.

La prise en charge périscolaire (garderie, centres aérés) est également maintenue tout comme les structures d'accueil spécialisées pour les enfants en difficulté physique ou psychique notamment les instituts médico-éducatifs.

Les formations et concours font aussi l'objet de dérogation. Concernant l'enseignement supérieur, l'ensemble des cours magistraux et travaux dirigés sont désormais en distanciel sauf exception pour certains travaux pratiques. L'accès aux bibliothèques universitaires est possible mais uniquement sur rendez-vous. Les restaurants universitaires ne pourront que faire de la vente à emporter.

## Personne âgées

Afin de lutter contre la solitude des aînés les visites en EHPAD et en maison de retraite sont autorisées pendant le confinement dans le strict respect des mesures barrières.

## Travail

Le télétravail est obligatoire à 100 % partout où il est possible.

Cependant, contrairement au confinement de mars le secteur du bâtiment et des travaux publics ainsi que les usines et les exploitations agricoles peuvent poursuivre leur activité.

Les bureaux de poste et les guichets de service publics restent également ouverts.

## Lieux de culte

Les lieux de culte resteront ouverts pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes.

Les cimetières ne fermeront pas pendant le confinement.

## Mariages et cérémonies funéraires

Les mariages civils sont autorisés, dans la limite de 6 personnes maximum (hors mariés, témoins et officier d'état-civil). Les cérémonies de mariage dans les lieux de culte sont interdites à compter du 3 novembre.

Les cérémonies funéraires peuvent se dérouler :

- dans les cimetières et les lieux de culte, dans la limite de 30 personnes;

- Dans d'autres lieux (funérarium, chambre funéraire), dans la limite fixée par chaque gestionnaire, et en tout état de cause avec 30 personnes maximum.

## Déplacements internationaux

Si les frontières avec l'Union Européenne restent ouvertes, sauf exception les frontières extérieures sont fermées. Les Français de l'étranger restent bien sûr libres de regagner le territoire national.

Un test négatif de moins de 72h est obligatoire pour entrer sur le territoire. Par ailleurs dans les ports et les aéroports des tests rapides seront déployés pour toutes les arrivées.

## Commerces et établissements recevant du public (ERP)

Les commerces et établissements recevant du public (ERP) non essentiels seront fermés pendant le confinement. L'ensemble des secteurs faisant l'objet de fermetures administratives bénéficieront d'aide allant jusqu'à 10 000 euros via le fonds de solidarité. La cellule de continuité économique a été réactivée, le dispositif d'activité partielle est étendu jusqu'au 31 décembre 2020 et les prêts garantis par l'Etat sont prolongés jusqu'au 30 juin 2021. Des dispositifs de prise en charge des loyers pour les PME seront prochainement présentés.

En miroir, contrairement au mois de mars un certain nombre d'activités sont maintenues en particulier les services publics, notamment de guichet, les commerces de gros, les marchés alimentaires et évidemment les laboratoires d'analyse. Les parcs, jardins, plages et plans d'eau restent également accessibles.

### Listes des établissements ouverts

- ▣ Services publics ;
- ▣ Services à la personne à domicile ;
- ▣ Entretien, réparation et contrôle techniques de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles ;
- ▣ Commerce d'équipements automobiles ;
- ▣ Commerce et réparation de motocycles et cycles ;
- ▣ Fourniture nécessaire aux exploitations agricoles ; Commerce de détail de produits surgelés ;
- ▣ Commerce d'alimentation générale ;
- ▣ Supérettes ;
- ▣ Supermarchés ;
- ▣ Magasins multi-commerces ;
- ▣ Hypermarchés ;

[Le Ministre chargé des Collectivités](#)

[territoriales en préfecture](#)

[Les défibrillateurs automatisés externes](#)

[\(DAE\)](#)

[Le Ministre de l'agriculture en Seine-et-](#)

[Marne](#)

[Réouverture d'un lieu culturel](#)

[Reprise du BTP avec les Ministres du](#)

[Travail et de la Ville et du Logement](#)

[Déconfinement des écoles](#)

[Cérémonie du 8 mai](#)

[La vie étudiante pendant le confinement.](#)

[L'État reste engagé auprès des](#)

[entreprises](#)

[Mentorat d'urgence](#)

[Réouverture des écoles en Seine-et-](#)

[Marne](#)

[Des agents au cœur de la crise](#)

[Concours Les pros ont du talent](#)

[Stratégie locale de déconfinement](#)

[Démarches simplifiées : faites-vous](#)

[connaître !](#)

[Besoin d'aide ? Guide pratique sur le](#)

[Covid19](#)

[Réserve civique](#)

[Journée nationale des Victimes et des](#)

[Héros de la déportation.](#)

[Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de](#)

[l'Education Nationale et de la Jeunesse](#)

[en Seine-et-Marne](#)

[Violences intra-familiales, sortez de la](#)

[violence, osez le dire : appelez nous.](#)

[1er mai : la vente du muguet étroitement](#)

[encadrée](#)

[Attention aux vols par ruse !](#)

[Service civique](#)

[Permis de conduire : comment continuer à](#)

[s'entraîner ?](#)

[COVID-19 : Soutenir les résidents des](#)

[EHPAD](#)

[Jeunesse engagée : portrait de Lauriane et](#)

[Melinda](#)

[Locations saisonnières interdites en](#)

[Seine-et-Marne](#)

[Les services de l'Etat engagés pour le](#)

[respect des règles de confinement](#)

[Je veux aider](#)

[Arnaques liées au Coronavirus](#)

[Recommandations en vue du](#)

[dépouillement](#)

[Coronavirus-Covid 19 Mise en place](#)

[d'une cellule interservices pour aider les](#)

[entreprises](#)

[Coronavirus-Covid 19 : Fermeture de](#)

[l'accueil au public de la préfecture](#)

[Fermeture exceptionnelle](#)

[Coronavirus-Covid 19 : chefs](#)

[d'entreprises, les services de l'État à vos](#)

[côtés](#)

[Journée nationale d'hommage aux](#)

[victimes du terrorisme](#)

[Chèque énergie 2019](#)

[SNU : Service National Universel](#)

[Fermeture exceptionnelle](#)

[Journée internationale des Droits des](#)

[Femmes](#)

- ▣ Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé ;
- ▣ Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé ;
- ▣ Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé ;
- ▣ Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé ;
- ▣ Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé ;
- ▣ Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé ;
- ▣ Les distributions alimentaires assurées par des associations caritatives ;
- ▣ Commerce de détail de carburants et combustibles en magasin spécialisé, boutiques associées à ces commerces pour la vente de denrées alimentaires à emporter, hors produits alcoolisés, et équipements sanitaires ouverts aux usagers de la route ;
- ▣ Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé ;
- ▣ Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé ;
- ▣ Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé ;
- ▣ Commerce de détail de matériaux de construction, quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé ;
- ▣ Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé ;
- ▣ Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé ;
- ▣ Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé ;
- ▣ Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé ;
- ▣ Commerces de détail d'optique ;
- ▣ Commerce de détail d'aliments et fournitures pour les animaux de compagnie, jardinerie ;
- ▣ Commerce de détail alimentaire sur éventaires lorsqu'ils sont installés sur un marché ;
- ▣ Commerce de détail de produits à base de tabac, cigarettes électroniques, matériels et dispositifs de vapotage en magasin spécialisé ;
- ▣ Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés ;
- ▣ Hôtels et hébergement similaire à l'exclusion des villages vacances, maisons familiales et auberges collectives ;
- ▣ Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée lorsqu'il constitue pour les personnes qui y vivent un domicile régulier ;
- ▣ Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs lorsqu'ils constituent pour les personnes qui y vivent un domicile régulier ;
- ▣ Location et location-bail de véhicules automobiles ;
- ▣ Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens ;
- ▣ Location et location-bail de machines et équipements agricoles ;
- ▣ Location et location-bail de machines et équipements pour la construction ;
- ▣ Activités des agences de placement de main-d'oeuvre ;
- ▣ Activités des agences de travail temporaire ;
- ▣ Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ;
- ▣ Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication ;
- ▣ Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques ;
- ▣ Réparation d'équipements de communication ;
- ▣ Blanchisserie-teinturerie ;
- ▣ Blanchisserie-teinturerie de gros ;
- ▣ Blanchisserie-teinturerie de détail ;
- ▣ Services funéraires ;
- ▣ Activités financières et d'assurance ;
- ▣ Commerces de gros ;
- ▣ Cliniques vétérinaires et cliniques des écoles vétérinaires ;
- ▣ Laboratoires d'analyse ;
- ▣ Services de transports.

### Liste des établissements fermés

- ▣ ERP de type CTS : chapiteaux, tentes et structures ;
- ▣ ERP de type S : bibliothèques, centres de documentation, médiathèques ;
- ▣ ERP de type Y : musées (et par extension, les monuments) ;
- ▣ ERP de type L : salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple (comme les salles des fêtes et salles polyvalentes), sauf pour les salles d'audience des juridictions, les crématoriums et les chambres funéraires ;
- ▣ ERP de type X : établissements sportifs couverts (gymnases, piscines couvertes, saunas et hammams, etc.) à l'exception :
  - ▣ De l'activité des sportifs professionnels et de haut niveau (à huis clos) ;
  - ▣ Des groupes scolaires et périscolaires (mais pas des activités extra-scolaires) ;
  - ▣ Des activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la MDPH ;
  - ▣ Des formations continues ou des entraînements obligatoires pour le maintien des compétences professionnelles ;
  - ▣ Des événements indispensables à la gestion d'une crise de sécurité civile ou publique et à la continuité de la vie de la Nation ;
  - ▣ Des assemblées délibérantes des collectivités ou de leurs groupements ;
  - ▣ De l'accueil des populations vulnérables et distribution de repas pour des publics en situation de précarité ;
  - ▣ De l'organisation de dépistages sanitaires, collectes de produits sanguins et actions de vaccination ;
- ▣ ERP de type PA : établissements de plein air (stades, hippodromes, parcs d'attraction, parcs zoologiques, etc.) sauf pour les activités sportives professionnelles et de haut niveau ;
- ▣ ERP de type P : salles de danse (discothèques) et salles de jeux (casinos, bowlings) ;
- ▣ ERP de type M : magasins de vente et centres commerciaux, sauf pour leurs activités de livraison et de retrait de commandes et à l'exception des activités autorisées dans l'annexe du décret (voir point 3.4) ;
- ▣ ERP de type N : restaurants et débits de boissons, sauf pour leurs activités de livraison et de vente à emporter, le « room service » des restaurants et bars d'hôtels et la restauration collective sous contrat ;
- ▣ ERP de type T : salles d'expositions, foires-expositions et salons ayant un caractère temporaire ;
- ▣ ERP de type U : établissements de cure thermale ou de thalassothérapie ;
- ▣ Fermeture des campings, villages vacances et hébergements touristiques, sauf lorsqu'ils constituent pour ceux qui y vivent un domicile régulier ou pour l'accueil de personnes en isolement ou en quarantaine.

**Dans tous les lieux et dans toutes les situations, les gestes barrières doivent être appliqués.**

- [Signal conso](#)
- [Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française à Torcy](#)
- [Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française à Melun](#)
- [Inauguration du "Bazar", à la ferme du Buisson à Noisiel](#)
- [Cérémonie d'hommage national aux militaires de la gendarmerie nationale décédés en service](#)
- [Maison France Services](#)
- [Baisse de l'impôt sur le revenu et suppression de la taxe d'habitation](#)
- [Commission départementale de surendettement](#)
- [Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques](#)
- [Thierry Coudert, nouveau préfet de Seine-et-Marne](#)
- [Déplacement ministériel en Seine-et-Marne](#)
- [SNU - Service National Universel](#)
- [Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française à Torcy](#)
- [Bonne continuation madame la Préfète](#)
- [À la rencontre des électeurs : Êtes-vous inscrit sur les listes électorales ?](#)
- [Alerte crue et inondations Marne Aval, grand et petit Morin](#)
- [Plan départemental de l'eau](#)
- [PAC 2021-2027](#)
- [Coronavirus COVID-19 en Seine-et-Marne](#)
- [Séminaire du service de l'Éducation et de la sécurité routières](#)
- [Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française à Melun](#)
- [Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française à Torcy](#)
- [Cérémonie des vœux à la Police nationale à l'ENSP](#)
- [Atelier des territoires Flash](#)
- [Inauguration d'une maison France Services](#)
- [Ouverture des assises territoriales de la sécurité intérieure](#)
- [31 décembre : visite des services de sécurité et de secours opérationnels "Agribashing"](#)
- [La restrictions d'usage levée pour la consommation de l'eau potable à Ozouer-le-Voulgis.](#)
- [Le ministre de l'Intérieur au péage de Fleury-en-Bière](#)
- [Vigilance crue](#)
- [Le service civique comme outil de prévention à la récidive](#)
- [Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française à Torcy](#)
- [Arrêtés d'interdiction pour les feux d'artifices et les produits combustibles domestiques](#)
- [Un nouveau service de renseignement pour les usagers](#)
- [Faux sites administratifs, attention aux arnaques !](#)

	
	
	
	



Partager

